

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 16 Février 2016

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- ANTERRIEU T.- DROUET F. - FERDINAND R.- FURLIN C.- GAILLARD E.- GALEY J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- SOPETTI JM.- VRECH S.

ABSENTES ET EXCUSÉES: Mlle TONNELE Jessica donne pouvoir à M. Jean-Paul TERRENNE, Mme GRASSI Josiane.

INVITEES PRÉSENTES: Mesdames Rozenn BATAILLE et Virginie QUESNEL (M.A.M.)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry ANTERRIEU

- PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE LA M.A.M. ARTYCHOUX

Monsieur le maire invite l'équipe de la Maison des Assistantes Maternelles ARTYCHOUX à présenter leur bilan d'activité.

La MAM ARTYCHOUX a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2015 au n°13 impasse de Granet, dans un local correspondant aux normes des établissements recevant du public, avec une capacité maximale de 16 enfants en bas âge.

La fréquentation de cette structure a subi une nette augmentation puisqu'elle est passée de 3 enfants au démarrage à 8 enfants actuellement. Compte tenu de leurs prévisions, l'équipe de la MAM ARTYCHOUX envisage d'atteindre 11 enfants en septembre 2016.

Les familles qui font appel à la MAM ARTYCHOUX proviennent de DONZAC et des communes alentours (Dunes, Auvillar, Valence, Lamagistère et Golfech).

Toutefois, malgré leur activité importante, la MAM ARTYCHOUX est confrontée à des difficultés financières dues à des charges mensuelles importantes. L'équipe actuelle devrait être complétée en septembre par une 3^{ème} assistante maternelle, dont l'agrément est en cours auprès du Conseil Départemental.

- CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA ROUTE DU PORT (RD12)

La Commission d'Appel d'Offres réunit le 5 Janvier 2016 a ouvert les plis concernant ce marché.

L'enveloppe financière a été estimée à 202 083 € HT, soit 242 500 € TTC

Désignation	1- ESBTP	2- DONINI
Travaux préparatoires	3 200	3 540
Terrassement-voirie-Trottoirs	77 800	88 576
Réseau Eaux Pluviales	67 550	79 920
Réseau Eclairage	40 970	31 290

Espaces Verts	1 700	5 185
Variante EP * (3 mâts supplémentaires)	4 769	
TOTAL	195 989 € HT 235 186.80 € TTC	208 511 € HT 250 213.20 € TTC

*L'entreprise ESBTP a proposé une variante pour l'implantation de 17 mâts d'éclairage public le long de la route (au lieu de 14 mâts mentionnés dans le cahier des charges).

Nous avons donc demandé à l'entreprise ESBTP de fournir une étude d'éclairage pour justifier techniquement ce rajout de 3 points lumineux.

Cette étude d'éclairage a été validée par le SDE82 qui confirme que l'espacement entre 2 mâts doit être de 32m. (17 mâts X 32m d'espacement = 550 mètres linéaires de voirie)

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ESBTP comme titulaire du marché et de retenir le coût de la variante, soit un marché total **de 235 186.80 € TTC**

Approuvé à l'unanimité

- CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer un nouveau Budget Annexe intitulé « **Lotissement La Chapelle** » ; lié à l'aménagement du terrain et à la vente de lots viabilisés sur le lotissement communal situé au lieu-dit « la chapelle ».

Il précise que ce budget sera assujéti à la TVA et dépendra de la nomenclature M14.

Approuvé à l'unanimité

- DÉTERMINATION DES DURÉES DES AMORTISSEMENTS

Par délibération du 16 décembre 2014, le conseil municipal a décidé de créer le budget annexe pour le service d'assainissement.

Les immobilisations de ce budget sont soumises à l'amortissement. Il appartient au conseil municipal de fixer les conditions d'amortissement des immobilisations selon leur nature

L'amortissement des biens correspond à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service.

De même, les subventions reçues pour ces immobilisations s'amortissent dans les mêmes conditions.

Ces durées doivent être comprises selon les durées minima et maxima prévues par le décret du 12.08.1991.

Immobilisations - Dépenses	Durée
Ouvrages bétons (Station d'épuration et Puits de relevage, bassins)	60 ans
Réseaux d'assainissement	60 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations techniques (chauffage, ventilation)	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment	10 ans
Installations électriques et téléphoniques	10 ans
Appareils de laboratoire, matériel de bureau, outillages, mobilier	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Engins de travaux publics, véhicules	8 ans
Biens d'une valeur inférieure à 500 €	1 an
Amortissement de l'actif antérieur	80 ans

Immobilisations - Recettes	Durée
Subventions	La durée d'amortissement est équivalente en fonction de la nature de l'immobilisation

Approuvé à l'unanimité

- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE VOIRIE A LA CC2R

Le 4 Décembre 2015, le Conseil Communautaire a délibéré sur le transfert de la compétence « Aménagement, Création et Entretien de voirie communale (Domaine Public Routier Communal), de la commune vers la CC2R.

Le Code de la Voirie Routière définit le domaine public routier communal comme l'emprise de la route (bande de roulement) ainsi que ses dépendances (accotements). La CC2R qui n'avait compétence que sur la bande de roulement doit se conformer au Code de la Voirie routière et intégrer donc dans ses compétences les accotements et les dépendances de la bande de roulement.

Les communes membres de la CC2R doivent se prononcer sur ce transfert, qui entraîne une modification des statuts de la CC2R.

Le transfert de la compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés.

En 2015, le faucardage était réalisé en régie (utilisation de nos engins) avec l'aide d'un chauffeur privé (recruté à la prestation via la Maison de l'Emploi).

En 2016, nous envisageons de passer un contrat de service directement avec un prestataire privé. Un cahier des charges est en train d'être rédigé et plusieurs entreprises vont être consultées. Ce cahier des charges prévoit notamment le déclenchement de la prestation de faucardage en fonction des besoins de la collectivité (marché à bons de commande).

Le début de la 1^{ère} campagne de faucardage est prévu début Mai.

Lors de l'effectivité du transfert de cette compétence qui devrait intervenir en Avril, la CC2R récupérera de plein droit la gestion du contrat conclu en amont.

Par conséquent, la dotation versée par la CC2R dans le cadre de la DSI au titre de l'entretien de la voirie (10 043 € versée en 2015) sera supprimée.

- PREPARATION DU BUDGET 2016

Monsieur le Maire présente les prévisions de recettes et de dépenses en fonctionnement.

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux d'imposition (fiscalité directe).

D'autre part, nous estimons pouvoir dégager une capacité d'autofinancement supérieure à 200 000 € (épargne qui permet de réaliser des investissements).

La capacité de désendettement serait de 4.09 ans (Ce ratio, qui rapporte l'épargne à l'encours de la dette permet d'identifier en nombre d'année, l'endettement de la collectivité locale.)

Le Taux d'endettement serait de 12.60%. La fiscalité communale ne sera pas augmentée.

Concernant les prévisions d'investissement :

Il convient de déterminer les projets prioritaires qu'il faudra entreprendre en 2016, parmi lesquels :

- L'extension du Pôle Médical (dont les travaux ont été commencés en 2015)
- L'aménagement des trottoirs et l'éclairage public de la Route du Port
- Le drainage, arrosage intégré et regarnissage de la pelouse du Stade de Foot
- L'installation de radars pédagogiques pour sécuriser les abords du Lac des Sources et l'entrée du village (Route du Sirech)
- L'équipement en classes numériques à l'école – Programmé sur deux exercices budgétaires.
- L'installation de la climatisation à l'école – Programmé sur deux exercices budgétaires.

Nous ferons appel à l'emprunt pour financer les travaux d'extension du Pôle médical.

- QUESTIONS DIVERSES

Aménagement Urbain du Site de la Chapelle :

Monsieur le Maire informe que, sur les conseils de M .GISCLARD, Architecte des Bâtiments de France, il convient de mener une réflexion pour organiser les espaces publics afin d'aménager des endroits propices aux rencontres et aux échanges des habitants : foirail, placettes...

Le Conseil Municipal propose de recontacter le bureau d'étude 'Pour une Ville Aimable' afin de proposer une mission complémentaire pour qualifier les espaces publics à intégrer dans cet aménagement urbain.

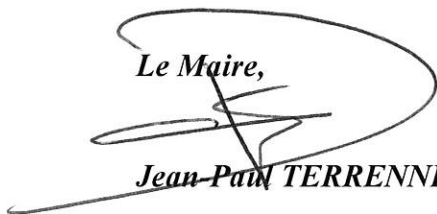
Suppression d'un poste d'enseignant :

L'inspection académique vient de statuer sur la suppression d'un poste d'enseignant pour la rentrée de septembre 2016.

L'inspection académique justifie sa décision du fait d'une baisse d'élèves inscrits depuis la rentrée 2014-2015 (- 17 élèves), baisse qui s'est maintenue à la rentrée 2015-2016.

L'APE s'est mobilisée par la rédaction d'un courrier à l'attention de l'inspection académique pour exprimer sa crainte face à la suppression du poste. Monsieur le Maire précise qu'il envoie également un courrier pour solliciter auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale une révision de cette décision ainsi qu'une réponse précise sur les seuils de réouverture du poste supprimé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE

